


Instructions : Questionnaire LBC/FT Casinos 2025

Le présent document fournit les définitions et les instructions permettant à une entité autorisée de remplir le questionnaire d'évaluation du risque en matière de LBC/FT. Cinq onglets sont à remplir : 1) Risque lié au client, 2) Risque lié aux produits, services et opérations, 3) Risque lié au canal de distribution, 4) Contrôles et qualité des mesures d'atténuation du risque, 5) Signataires. Le questionnaire doit être rempli dans son intégralité. Il faut répondre complètement au questionnaire pour pouvoir le soumettre.

Les points suivants s'appliquent à toutes les questions, sauf indication contraire :

- Les réponses doivent inclure l'ensemble des produits ou des services offerts aux clients qui entrent dans le cadre du champ d'application de la réglementation LCB/FT en vigueur à Monaco.
- La période de déclaration s'étend du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.
- Les questions relatives au nombre de clients comprennent les clients actifs à la fin de la période de déclaration et les clients qui ont été actifs à un moment donné au cours de la période de déclaration.
- L'expression « clients uniques » signifie que, quand bien même un client aurait plusieurs comptes, il doit être néanmoins considéré comme un seul et même client.
- Les questions relatives au nombre ou à la valeur des transactions se rapportent aux activités réalisées au cours de la période de déclaration.
- Les questions relatives au nombre ou à la valeur des transactions doivent porter sur les cas où l'entité déclarante (1) prépare ou (2) effectue des transactions pour les clients dans le cadre des activités mentionnées.
- Toutes les questions pour lesquelles les entités déclarantes devront fournir des valeurs monétaires nécessitent une réponse en EUR. Seules les questions portant sur la valeur sont indiquées par le symbole monétaire € dans le questionnaire.
- Pour toutes les questions nécessitant des réponses incluant une répartition par pays, les réponses doivent être conformes à la norme ISO 3166 ou se faire à l'aide de la fonction « Bulk-paste » en utilisant les noms des pays, ou les codes ISO 2-alpha, 3-alpha, ou numérique. Un lien vers les noms de pays et les codes acceptables est disponible par le biais de la fenêtre popup de la fonction « Bulk-paste ». Cette fenêtre est accessible pour les questions accompagnées du symbole .
- Pour les questions relatives au type d'entité juridique/de profession et aux types de classification des entreprises, les systèmes de codes INS ou NACE peuvent être utilisés, ou des systèmes de codes équivalents. Pour les questions relatives aux types de classification, mais non spécifiées par le système de classification sectorielle de l'entité, veuillez-vous référer aux pratiques en vigueur dans l'industrie.
- Les réponses fournies dans l'enquête doivent concerner uniquement l'entité déclarante et ne doivent inclure aucun total de groupe.

Sommaire

Glossaire.....	4
Instructions pour les questions du sondage, Risque inhérent.....	8
1 Risque lié au client	8
1.1 Récapitulatif des clients	8
1.2 Flux de fonds	9
1.3 Dépôts détenus.....	9
1.4 Clients – Distinction des types de clients.....	9
1.5 Clients – Personnes Morales.....	10
1.6 Clients – Bénéficiaires effectifs	10
1.7 Particuliers fortunés (HNWI) et particuliers très fortunés (UHNWI)	11
1.8 PPE	12
1.9 PSAV	13
1.10 Nationalités secondaires.....	15
1.11 Retours et commentaires	17
2 Risque lié aux produits, services et opérations.....	17
2.1 Types de paiement avec et par les clients - chèques.....	17
2.2 Types de paiement avec et par les clients - Cartes prépayées	18
2.3 Types de paiement avec et par les clients - électronique.....	18
2.4 Types de paiement avec clients - espèces	18
2.5 Monnaies virtuelles.....	19
2.6 Comptes	19
2.7 Retours sur des comptes différents.....	20
2.8 Jeux offerts.....	20
2.9 Fournir des services de prêt / avance	20
2.10 Lignes de crédit / marqueurs	21
2.11 Lignes de crédit / marqueurs	21
2.12 Retours et commentaires	22
3 Risque de distribution	22
3.1 Identification	22
3.2 Entrée en relation	23
3.3 Structure	24
3.4 Finances de l'entité	26
3.5 Relations clients rejetées	26
3.6 Opérations rejetées ou bloquées.....	26

3.7 Relations clients résiliées	26
3.8 Commentaires et retours	26
Instructions pour les questions du sondage, Contrôles.....	27
1 Contrôles	27
1.1 Structure	27
1.2 Politiques et procédures	27
1.3 Gouvernance	28
1.4 Conformité et violations	30
1.5 Formation.....	30
1.6 CDD.....	32
1.7 Mesures de vigilance renforcées	35
1.8 Évaluations des risques	35
1.9 Audit / Contrôles.....	36
1.10 Opérations en espèces.....	36
1.11 Surveillance	37
1.12 Conservation des informations.....	38
1.13 Sanctions financières ciblées	39
1.14 PPE	42
1.15 Déclarations d'opérations suspectes	43
1.16 Retours et commentaires	44
Instructions Signataires, Attestation.....	45
Attestation	45

Glossaire

Termes	Définition
Agent sportif	Le terme agent sportif désigne toute personne qui, à titre occasionnel ou habituel et moyennant rémunération, met en rapport les parties intéressées en vue de la conclusion d'un contrat, soit pour l'exercice rémunéré d'une activité sportive, soit pour la conclusion d'un contrat de travail pour l'exercice rémunéré d'une activité sportive ou d'entraînement.
AMSF	Autorité Monégasque de Sécurité Financière (AMSF) est l'autorité centrale nationale chargée de recueillir, analyser et transmettre les informations en lien avec la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption. https://amsf.mc (Auparavant SICCFIN)
Association	Aux fins de ce questionnaire, une association est une organisation librement constituée (groupe comptant des membres) et ayant acquis une personnalité juridique. Cela inclut le fait d'ouvrir un compte bancaire, de conclure des contrats, de comparaître devant les tribunaux, d'acheter des biens et de recevoir des dons. C.f. la loi monégasque n° 1.355 datée du 23/12/2008 pour les associations déclarées. Les associations comprennent également les associations étrangères jouissant d'une capacité d'action similaire, notamment en ce qui concerne l'ouverture d'un compte bancaire.
BC / FT	Blanchiment de capitaux / financement du terrorisme
Bénéficiaire effectif	Le bénéficiaire effectif est défini dans l'article 21 de la Loi n. 1.362 du 03/08/2009 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption - la ou les personnes physiques qui, en dernier ressort, possèdent ou contrôlent le client ; ou - la ou les personnes physiques, pour lesquelles une opération est effectuée ou une activité est exercée.
Biens à double usage	Un bien à double usage désigne un bien, y compris un logiciel ou une technologie, susceptible d'avoir une utilisation tant civile que militaire. Cela inclut les biens pouvant contribuer à la conception, au développement, à la production ou à l'usage d'armes chimiques ou biologiques ou à leur livraison. Cela comprend tous les biens pouvant être utilisés à des fins non-explosives ou pouvant permettre la fabrication d'armes nucléaires ou tout autre dispositif nucléaire explosif.
CDD	Mesures de vigilance (Customer Due Diligence)
Client	Le terme client désigne une personne physique ou une personne/entité morale avec laquelle l'entité déclarante entretient une relation d'affaires ou pour laquelle l'entité déclarante a effectué une transaction occasionnelle. Dans ce contexte, le terme « clients » fait référence à tous les clients existants avec lesquels l'entité a eu une relation d'affaires au cours de la période de déclaration, y compris les clients occasionnels (walk-in) et les clients qui ont bénéficié de services au cours de la période de déclaration. Sont désignés comme clients ceux qui ont bénéficié d'une activité ou d'un service pertinent relevant de la réglementation LBC/FT de la part de l'entité déclarante.
Client privé très fortuné (UHNWI)	Aux fins de ce questionnaire, le terme particulier très fortuné désignera toute personne physique dont la somme de tous les comptes et actifs nets dépasse 50 millions d'EUR.
Compte actif	Concerne uniquement les clients qui sont actifs pendant la période de déclaration ou qui ont été actifs à un moment donné pendant la période de déclaration.

Termes	Définition
Construction juridique	Relation établie au moyen d'un contrat entre deux ou plusieurs parties qui n'entraîne pas la création d'une personnalité juridique comme les trusts ou autre constructions similaires. Parmi les exemples de constructions similaires (aux fin de la LBC/FT) on compte la fiducie, le treuhand et le fidéicommiss.
Correspondance bancaire	La correspondance bancaire désigne la fourniture de services bancaires par une banque en tant que « correspondant » à une autre banque en tant que « client », y compris la mise à disposition d'un compte courant ou d'un autre compte de passif et la fourniture des services qui y sont liés, tels que la gestion de trésorerie, les transferts internationaux de fonds, la compensation de chèques, les comptes « de passage » et les services de change.
CRF	Cellule de renseignement financier
DBT	Direction du Budget et du Trésor de Monaco
Gouvernement/secteur public	Le gouvernement/entité publique est une organisation ou un organisme fournissant des services au public au nom du gouvernement ou d'une autre entité publique.
Groupe de clients privés très fortunés (UHNW Group)	Aux fins de ce questionnaire, le terme groupe de particuliers très fortunés désignera un groupe de personnes physiques ayant des liens familiaux (ex : parent, enfant, époux, épouse, frère, sœur) dont la somme de tous les comptes et actifs nets dépasse 50 millions d'EUR.
Groupe de particuliers fortunés (HNW Group)	Aux fins de ce questionnaire, le terme groupe de particuliers fortunés désignera un groupe de personnes physiques ayant des liens familiaux (ex : parent, enfant, époux, épouse, frère, sœur) dont la somme de tous les comptes et actifs nets dépasse 5 millions d'EUR.
Haute direction	La haute direction désigne un dirigeant ou un employé qui a une connaissance suffisante de l'exposition de l'établissement au risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et qui a suffisamment d'ancienneté pour prendre des décisions affectant son exposition au risque, et qui ne doit pas nécessairement, dans tous les cas, être membre du conseil d'administration.
Institutions financières	<p>On entend par institution financière toute personne physique ou morale qui exerce à titre professionnel une ou plusieurs des activités ou opérations suivantes pour ou au nom d'un client :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Acceptation de dépôts et autres fonds remboursables du public. 2. Octroi de prêts. 3. Crédit-bail financier. 4. Services de transfert de fonds ou de valeurs. 5. Émission et gestion de moyens de paiement (par exemple, cartes de crédit et de débit, chèques, chèques de voyage, mandats et traites bancaires, monnaie électronique). 6. Garanties et engagements financiers. 7. Opérations d'achat ou de vente : <ol style="list-style-type: none"> (a) d'instruments du marché monétaire (chèques, effets, certificats de dépôt, produits dérivés, etc ;) (b) d'opérations de change ; (c) d'instruments de change, de taux d'intérêt et d'indices ; (d) de valeurs mobilières ; (e) d'opérations à terme sur marchandises. 8. Participation à des émissions de titres et la fourniture de services financiers liés à ces émissions. 9. Gestion de portefeuilles individuels et collectifs.

Termes	Définition
	10. Conservation et administration de liquidités ou de titres liquides pour le compte de tiers. 11. Investir, administrer ou gérer de toute autre manière des fonds ou de l'argent pour le compte de tiers. 12. Souscription et placement d'assurances-vie et d'autres assurances liées aux investissements. 13. Opérations de change d'argent et de devises.
LBC/FT-P	Contre le blanchiment de capitaux / contre le financement du terrorisme / contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive
Nationalité principale	Aux fins de ce questionnaire, une personne ayant plusieurs nationalités doit être déclarée comme ayant une nationalité principale, qui doit être basée sur l'ordre suivant : nationalité du pays de naissance, nationalité du pays de résidence, autre nationalité.
NMPPP	Les négociants en métaux précieux et pierres précieuses
Non-résident	Aux fins du ce questionnaire, un non-résident est une personne physique qui n'est pas de nationalité monégasque et qui n'a pas de résidence à Monaco.
Opérations occasionnelles	Toute opération autre que celles effectuées dans le cadre d'une relation d'affaires établie.
Organisation à but non-lucratif (OBNL)	Le terme organisation à but non-lucratif (OBNL) désigne une personne morale, une construction ou une organisation dont l'activité principale consiste à collecter ou à distribuer des fonds à des fins charitables, religieuses, culturelles, éducatives, sociales ou fraternelles, ou pour la réalisation d'autres types de « bonnes œuvres ».
Particulier fortuné (HNWI)	Aux fins de ce questionnaire, le terme particulier fortuné (HNWI) désignera toute personne physique dont la somme de tous les comptes et actifs nets dépasse 5 millions d'EUR.
Personne morale	Le terme personne morale désigne toute entité qui n'est pas une personne physique et qui peut établir une relation client permanente avec une institution financière ou posséder des biens. Il peut s'agir de sociétés, d'organismes, de fondations, d'instituts, de partenariats, d'associations et d'autres entités similaires.
PPE Personne politiquement exposée	Les PPE sont des individus qui sont ou ont été chargés, au niveau national ou à l'étranger, de fonctions publiques importantes, par exemple, des chefs d'État ou de gouvernement, des politiciens de haut rang, des hauts fonctionnaires du gouvernement, de la justice ou de l'armée, des cadres supérieurs de sociétés d'État, des responsables de partis politiques importants.
Prestataires de services aux trusts et aux sociétés	L'expression prestataires de services aux trusts et aux sociétés désigne toutes les personnes ou entreprises qui ne sont pas prises en compte ailleurs et qui, en tant qu'entreprise, fournissent l'un des services suivants à des tiers : <ul style="list-style-type: none"> • Agir en tant qu'agent dans la création ou l'établissement de personnes morales. • Agir en tant que directeur ou secrétaire d'une société, ou en tant qu'associé d'une personne morale, ou faire en sorte qu'une autre personne agisse en tant que tel. • Fournir un siège social, une adresse professionnelle, une résidence, une adresse de correspondance ou une adresse administrative à une personne morale ou à une construction juridique. • Effectuer un travail (ou équiper une autre personne pour qu'elle agisse) en tant que fiduciaire pour un trust direct ou exercer une fonction similaire en faveur d'une autre forme de construction juridique. • Agir ou faire en sorte qu'une autre personne agisse en tant qu'actionnaire désigné en faveur d'un tiers.

Termes	Définition
PSAV	Prestataire de services d'actifs virtuels.
Résident	Aux fins de ce questionnaire, le terme résident désigne toute personne physique monégasque ou légalement autorisée à vivre et à travailler à Monaco.
Résidents étrangers	Aux fins de ce questionnaire, ce terme désignera tout ressortissant non monégasque qui réside à Monaco.
R ressortissant	Toute personne physique titulaire de la nationalité monégasque.
Service de transfert de fonds ou de valeurs	L'expression service de transfert de fonds ou de valeurs désigne un service financier qui consiste à accepter les espèces, les chèques ou tout autre instrument de paiement ou dépôt de valeur et à payer une somme équivalente en espèces ou sous toute autre forme à un bénéficiaire au moyen d'une communication, d'un message, d'un transfert ou d'un système de compensation auquel appartient le service de transfert de fonds ou de valeurs.
SICCFIN	Le Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN) est l'autorité centrale nationale chargée de recueillir, analyser et transmettre les informations en lien avec la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption. (maintenant AMSF)
SFC	Sanctions financières ciblées
Société holding	Une société holding est un véhicule financier permettant de posséder et de contrôler d'autres actifs, tels que des biens immobiliers, des actions ou des sociétés. Le recours à une société holding crée une séparation juridique entre les actifs et les propriétaires.
Structure de propriété plus complexe	Aux fins de ce questionnaire, l'expression structure de propriété plus complexe fait référence à des clients pour lesquels l'entité déclarante rencontre des difficultés ou doit déployer des efforts accrus pour vérifier de manière indépendante l'identité du bénéficiaire effectif du client. Aux fins de ce questionnaire, les structures de propriété plus complexes sont des structures comportant trois niveaux de propriété ou plus entre le titulaire du compte et le bénéficiaire effectif, ou des structures comportant moins de trois niveaux de propriété mais dont il est difficile de vérifier le bénéficiaire effectif en raison de l'obscurité ou de l'obscurcissement, par exemple lorsque les informations ne sont pas accessibles au public, manquent de transparence, impliquent une société ou un trust étranger, nécessitent une coopération étrangère pour être vérifiées, ou lorsque le propriétaire enregistré est un professionnel (avocat, comptable, entreprise de services aux entreprises).
Types de paiement par les clients	Les paiements effectués par les clients sont des transactions effectuées à partir des comptes des clients à l'initiative de ces derniers. Par exemple, un client effectue un transfert électronique pour payer un loyer.
Types de paiement au nom des clients	Les paiements pour le compte de clients sont des transactions effectuées par l'entité déclarante à des tiers pour le compte de clients. Il peut s'agir, par exemple, d'une procuration, d'un signataire de compte ou d'une modalité similaire.
Types de paiement avec clients	Les paiements avec les clients sont des transactions effectuées entre l'entité déclarante et ses clients pour des produits ou des services offerts par l'entité, des transactions effectuées en personne et la collecte de dépôts.

Instructions pour les questions du sondage, Risque inhérent

Q#	Texte de la question	Instructions
1 Risque lié au client		
1.1 Récapitulatif des clients		
1	<p>Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui ont été actifs à un moment donné pendant la période de déclaration.</p>	<p>L'entité déclarante doit fournir le nombre de clients uniques provenant de relations d'affaires et de clients occasionnels pour la période de déclaration, en les ventilant selon la nationalité principale du client (dans le cas d'une personne physique) ou pays du siège social ou lieu d'incorporation (dans le cas d'une personne morale ou d'une construction juridique).</p> <p>En cas de bi-nationalité ou de pluri-nationalité, indiquer celle qui est la plus communément utilisée.</p> <p>Si la nationalité est inconnue, veuillez sélectionner "Inconnu" dans la liste déroulante.</p> <p>L'expression « clients uniques » signifie que, quand bien même un client aurait plusieurs comptes, il doit être néanmoins considéré comme un seul et même client.</p>
2	<p>Veillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées par des clients pendant la période de déclaration.</p>	<p>La question porte sur les cas où l'entité déclarante (1) prépare ou (2) effectue des opérations pour les clients. Aucune valeur monétaire ne doit être calculée, veuillez fournir uniquement le nombre d'opérations.</p> <p>Cette valeur sera validée par rapport à d'autres réponses fournies à des questions ultérieures concernant le nombre de transactions par chèque, par voie électronique et en espèces. Les réponses s'excluent mutuellement.</p>
3	<p>Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés avec des clients (entrants et sortants) pendant la période de déclaration.</p>	
4	<p>Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui ont été actifs à un moment donné au cours de la période de déclaration.</p>	<p>(avec des dépôts ou des paiements supérieurs ou égaux à 2 000 euros)</p>
5	<p>Nombre total de clients résidents (personnes physiques).</p>	<p>(avec des dépôts ou des paiements supérieurs ou égaux à 2 000 euros)</p>
6	<p>Nombre total de clients non-résidents (personnes physiques).</p>	<p>(avec des dépôts ou des paiements supérieurs ou égaux à 2 000 euros)</p>
7	<p>Votre entité a-t-elle pour clients des ressortissants monégasques ou des personnes morales qui participent à des activités de jeux d'argent ?</p>	

Q#	Texte de la question	Instructions
1.2 Flux de fonds		
8	Nombre total de clients récurrents (clients réguliers, clients VIP, clients ayant un compte de membre au casino), ventilé par nationalité primaire du client, ou par pays du siège ou de l'immatriculation.	Exemple de clients récurrents : clients inscrits aux programmes de fidélité sponsorisés par l'entité tels que les titulaires de la carte « My Monte-Carlo ».
9	Nombre total de clients récurrents (clients réguliers, clients VIP, clients ayant un compte de membre au casino), ventilé par nationalité primaire du client, ou par pays du siège ou de l'immatriculation.	(avec des dépôts ou des paiements supérieurs ou égaux à 2 000 euros)
10	Nombre total de clients résidents (personnes physiques), qui sont des clients récurrents, ventilé par résidence du client.	(avec des dépôts ou des paiements supérieurs ou égaux à 2 000 euros)
11	Nombre total de clients non-résidents (personnes physiques), qui sont des clients récurrents, ventilé par résidence du client.	(avec des dépôts ou des paiements supérieurs ou égaux à 2 000 euros)
12	Nombre total de clients appartenant à des programmes VIP ou d'abonnement exclusivement axés sur les activités de jeu, ventilé par nationalité primaire du client, ou par pays du siège ou de l'immatriculation.	
13	Nombre total de clients appartenant à des programmes VIP ou d'abonnement, axés sur les activités de jeu et d'autres établissements de divertissement, tels que des restaurants ou des hôtels, ventilé par nationalité primaire du client, ou par pays du siège ou de l'immatriculation.	
14	Veillez identifier brièvement les noms et les types de programmes d'abonnement.	
15	Veillez télécharger la documentation récapitulative relative aux programmes d'abonnement proposés.	
1.3 Dépôts détenus		
16	Veillez indiquer la valeur des dépôts détenus sur les comptes de jeux d'argent. Veillez indiquer la valeur à la fin de la période de déclaration.	
1.4 Clients – Distinction des types de clients		
17	Que vous ayez ou non de tels clients, votre entité identifie-t-elle et enregistre-t-elle le type de clients lorsqu'il s'agit de: <ul style="list-style-type: none"> • HNWI ? 	
18	<ul style="list-style-type: none"> • PSAV (prestataires de services d'actifs virtuels) qui fournissent d'autres services ? 	

Q#	Texte de la question	Instructions
1.5 Clients – Personnes Morales		
19	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des personnes morales?	
20	Votre entité distingue-t-elle si les clients sont des personnes morales monégasques et le type de personne morale ?	<p>Les types de personnes morales incluent:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Associations monégasques • Autres sociétés civiles • Autres sociétés commerciales • Autres arrangements juridiques • Domaine Privé de l'Etat Monégasque • Entreprise individuelle • Fondation monégasque • Groupement d'intérêt économique GIE • Société en nom collectif SNC • Société civile immobilière SCI • Société civile particulière SCP • Société en commandite simple SCS • Société à responsabilité limitée SARL • Société anonyme monégasque SAM • Société en commandite par actions SCA • Trusts
21	Veillez indiquer le nombre de clients qui sont des personnes morales monégasques, ventilé par type.	
1.6 Clients – Bénéficiaires effectifs		
22	Votre entité peut-elle distinguer la nationalité du bénéficiaire effectif des clients ?	
23	Fournir la répartition en pourcentage des principales nationalités des bénéficiaires effectifs.	
24	Veillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs exerçant un contrôle direct ou indirect sur une personne morale, ventilé par nationalité principale.	
25	Veillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs représentant une personne morale, ventilé par nationalité principale.	
26	Votre entité peut-elle distinguer les bénéficiaires effectifs titulaires de comptes qui détiennent 25 % ou plus ?	
27	Veillez fournir le nombre total de bénéficiaires effectifs détenant au moins 25%, ventilé par nationalité principale du BE.	
28	Votre entité enregistre-t-elle la résidence pour les bénéficiaires effectifs détenant une participation de 25 % ou plus ?	
29	Veillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs des résidents étrangers, par nationalité principale du bénéficiaire effectif, pour les bénéficiaires effectifs détenant 25%.	

Q#	Texte de la question	Instructions
30	Veillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs des non-résidents, par nationalité principale du bénéficiaire effectif, pour les bénéficiaires effectifs détenant 25%.	
1.7 Particuliers fortunés (HNWI) et particuliers très fortunés (UHNWI)		
31	Votre entité compte-t-elle parmi ses clients des particuliers fortunés (HNWI) ou des groupes fortunés (HNW Group) ou Bénéficiaires Effectifs (qui sont des HNWI) de Personnes Morales / Constructions Juridiques clientes ?	Aux fins de ce questionnaire, un particulier fortuné (HNWI) ou un groupe de particuliers fortunés (HNW group) est une personne physique ou un groupe de personnes physiques ayant un lien de parenté dont la somme de tous les comptes et actifs nets est supérieure à 5 millions d'euros.
32	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des HNWI ou des individus appartenant à un HNW Group, répartis selon la nationalité principale de l'individu (y compris les clients nationaux).	
33	Veillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées avec des clients qui sont des HNWI ou des individus appartenant à un HNW Group.	
34	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés avec des clients qui sont des HNWI ou des individus appartenant à un HNW Group, (entrants et sortants).	
35	Veillez indiquer le nombre total de clients bénéficiaires effectifs uniques de personnes morales qui sont des particuliers fortunés (HNWI), ventilés par nationalité principale du HNWI.	
36	Votre entité compte-t-elle parmi ses clients des particuliers très fortunés (UHNWI) ou des groupes de particuliers très fortunés (UHNW Group) ou Bénéficiaires Effectifs (qui sont des UHNWI) de personnes morales / trusts / autres constructions juridiques clientes ?	
37	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des UHNWI ou des individus appartenant à un UHNW Group, répartis selon la nationalité principale de l'individu (y compris les clients nationaux).	Aux fins de ce questionnaire, un particulier très fortuné (UHNWI) ou un groupe de particuliers très fortunés (UHNW group) est une personne physique ou un groupe de personnes physiques ayant un lien de parenté dont la somme de tous les comptes et actifs nets est supérieure à 50 millions d'euros.
38	Veillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées avec des clients qui sont des UHNWI ou des individus appartenant à un UHNW Group.	
39	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés avec des clients qui sont des UHNWI ou	

Q#	Texte de la question	Instructions
	des individus appartenant à un UHNW Group (entrants et sortants).	
40	Veillez indiquer le nombre total de clients bénéficiaires effectifs uniques de personnes morales / trusts / autres constructions juridiques et qui sont des particuliers très fortunés (UHNWI), ventilés par nationalité primaire de l'UHNWI.	
1.8 PPE		
41	Votre entité compte-t-elle parmi ses clients des PPE ?	L'entité déclarante doit indiquer si elle compte parmi ses clients des <u>PPE</u> auxquelles elle fournit des produits ou des services qui relèvent du champ d'application de la réglementation LAB/CFT à Monaco.
42	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des PPE, ventilé selon la résidence de la PPE (y compris les clients nationaux).	
43	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des PPE, répartis selon la nationalité principale de l'individu (y compris les clients nationaux).	
44	Combien de PPE étrangères ont leur résidence à Monaco, ventilées par nationalité primaire ?	
45	Veillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées avec des clients qui sont des PPE.	
46	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés avec des clients qui sont des PPE (entrants et sortants) en EUR.	
47	Veillez indiquer le nombre total de clients qui sont les bénéficiaires effectifs uniques de personnes morales / trusts / autres constructions juridiques et qui sont des PPE. Veillez les classer selon la nationalité principale de la PPE.	<p>Pour les besoins de cette question, on entend par "bénéficiaire effectif" toute personne physique qui possède ou exerce un contrôle final effectif sur un client, directement ou indirectement, ou la personne physique qui exerce un contrôle final effectif sur une personne morale ou une construction juridique.</p> <p>Si la nationalité est inconnue, veuillez sélectionner "Inconnu" dans la liste déroulante.</p> <p>L'expression « bénéficiaires effectifs uniques » signifie que, quand bien même une personne physique serait le bénéficiaire effectif de plusieurs personnes morales/constructions, elle ne doit néanmoins être considérée que comme un seul bénéficiaire effectif.</p>
48	Veillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées avec des bénéficiaires effectifs de personnes morales / trusts / autres constructions juridiques qui sont des PPE.	

Q#	Texte de la question	Instructions
1.9 PSAV		
49	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des PSAV ?	
50	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des PSAV.	
51	Veillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées avec des clients qui sont des PSAV.	
52	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés avec les clients qui sont des PSAV (à la fois entrants et sortants).	
53	Votre entité distingue-t-elle si les clients des PSAV sont des prestataires de conservation (Custodian Wallet) ?	Prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers)
54	Votre entité a-t-elle des clients PSAV qui sont des prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers) ?	Prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers)
55	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques PSAV qui sont des prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers), ventilé par pays d'établissement.	Prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers)
56	Veillez indiquer le nombre total de transactions effectuées avec les clients PSAV qui sont des prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers), entrants et sortants.	Prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers)
57	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés avec les clients PSAV qui sont des prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers) (entrants et sortants).	Prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers)
58	Votre entité distingue-t-elle si les clients sont des fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle ?	Fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle
59	Votre entité a-t-elle des clients PSAV qui sont des fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle ?	Fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle
60	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques PSAV qui sont des fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle, ventilé par pays d'établissement.	Fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle
61	Veillez indiquer le nombre total de transactions effectuées avec les clients PSAV qui sont des fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle (entrants et sortants).	Fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle
62	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés avec les clients PSAV qui sont des fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle (entrants et sortants).	Fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle
63	Votre entité distingue-t-elle si des clients PSAV sont des prestataires de services liés aux ICO (offres publiques de jetons) ?	ICO

Q#	Texte de la question	Instructions
64	Votre entité a-t-elle des clients PSAV qui sont des services liés aux ICO (offre au public de jetons) ?	ICO
65	Veillez fournir le nombre total de clients uniques PSAV qui sont des services liés aux ICO (offre au public de jetons), ventilé par pays d'établissement.	ICO
66	Veillez indiquer le nombre total de transactions effectuées avec les clients PSAV qui sont des prestataires de services liés aux ICO (offre au public de jetons) (entrants et sortants).	ICO
67	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés avec les clients PSAV qui sont des prestataires de services liés aux ICO (offre au public de jetons) (entrants et sortants).	ICO
68	Votre entité distingue t-elle si des clients PSAV fournissent d'autres services que ceux visés ci-dessus ?	VASP qui fournissent d'autres services
69	Votre entité a-t-elle des clients PSAV qui fournissent d'autres services ?	VASP qui fournissent d'autres services
70	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques PSAV qui fournissent d'autres services, ventilé par pays d'établissement.	VASP qui fournissent d'autres services
71	Veillez indiquer le nombre total de transactions effectuées avec les clients PSAV qui fournissent d'autres services non mentionnés ci-dessus (entrants et sortants).	VASP qui fournissent d'autres services
72	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés avec les clients PSAV qui fournissent d'autres services (entrants et sortants).	VASP qui fournissent d'autres services
73	Veillez préciser quels sont les autres services fournis par les clients PSAV qui ne sont pas mentionnés ci-dessus.	VASP qui fournissent d'autres services
74	Votre entité enregistre-t-elle les transferts effectués par des clients vers ou depuis des PSAV à partir d'un compte affilié à votre entité ?	L'entité déclarante doit indiquer <u>si elle enregistre les opérations effectuées par ses clients avec des PSAV</u> . C'est-à-dire si les clients envoient ou reçoivent des fonds à des PSAV (tels que Binance) à partir de leurs comptes auprès de votre entité.
75	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui ont effectué des opérations avec des PSAV à partir de leurs comptes auprès de votre entité.	
76	Veillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées avec et par des clients avec des PSAV à partir de leurs comptes auprès de votre entité.	

Q#	Texte de la question	Instructions
77	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés entre des clients et des PSAV (à la fois entrants et sortants) à partir de leurs comptes auprès de votre entité.	
1.10 Nationalités secondaires		
78	Pour les clients ayant deux ou plusieurs nationalités, votre entité enregistre-t-elle toutes les nationalités du client ?	
79	Veillez fournir le nombre total de nationalités secondaires des clients uniques qui sont des personnes physiques (individus), classés selon la(les) nationalité(s) secondaire(s) du client, le cas échéant (y compris les nationaux).	<p>Compter la 2ème (ou plus) nationalité(s) d'un individu (par exemple, un individu ayant plus d'un passeport). Par exemple, un client unique ayant 3 nationalités (Royaume-Uni, Espagne et Russie) peut déclarer la nationalité britannique comme nationalité principale. La réponse à cette question serait alors 2 au total : 1 Espagne et 1 Russie.</p> <p>Si l'existence d'une deuxième nationalité est connue mais que le pays en question est inconnu, veuillez sélectionner « Inconnu » dans la liste déroulante.</p>
80	Veillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires des clients uniques qui sont des particuliers fortunés (HNWI) ou des individus appartenant à un groupe fortuné, ventilé par nationalité(s) secondaire(s) du client, le cas échéant, (y compris les clients nationaux).	<p>Compter la 2ème (ou plus) nationalité(s) d'un individu (par exemple, un individu ayant plus d'un passeport). Par exemple, un client unique ayant 3 nationalités (Royaume-Uni, Espagne et Russie) peut déclarer la nationalité britannique comme nationalité principale. La réponse à cette question serait alors 2 au total : 1 Espagne et 1 Russie.</p> <p>Si l'existence d'une deuxième nationalité est connue mais que le pays en question est inconnu, veuillez sélectionner « Inconnu » dans la liste déroulante.</p>
81	Veillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires des clients uniques qui sont des particuliers très fortunés (UHNWI) ou des personnes appartenant à un groupe très fortunés, ventilé par nationalité(s) secondaire(s) du client, le cas échéant, (y compris les clients nationaux).	<p>Compter la 2ème (ou plus) nationalité(s) d'un individu (par exemple, un individu ayant plus d'un passeport). Par exemple, un client unique ayant 3 nationalités (Royaume-Uni, Espagne et Russie) peut déclarer la nationalité britannique comme nationalité principale. La réponse à cette question serait alors 2 au total : 1 Espagne et 1 Russie.</p> <p>Si l'existence d'une deuxième nationalité est connue mais que le pays en question est inconnu, veuillez sélectionner « Inconnu » dans la liste déroulante.</p>
82	Veillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires des clients uniques qui sont des PPE, ventilé par nationalité(s) secondaire(s) de la PPE (y compris les clients nationaux).	<p>Compter la 2ème (ou plus) nationalité(s) d'un individu (par exemple, un individu ayant plus d'un passeport). Par exemple, un client unique ayant 3 nationalités (Royaume-Uni, Espagne et Russie) peut déclarer la nationalité britannique comme nationalité principale.</p>

Q#	Texte de la question	Instructions
		<p>La réponse à cette question serait alors 2 au total : 1 Espagne et 1 Russie.</p> <p>Si l'existence d'une deuxième nationalité est connue mais que le pays en question est inconnu, veuillez sélectionner « Inconnu » dans la liste déroulante.</p>
83	<p>Veillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires du bénéficiaire effectif, par nationalité(s) secondaire(s) du bénéficiaire effectif, (pour les bénéficiaires effectifs détenant 25 % ou plus de propriété).</p>	<p>Compter la 2ème (ou plus) nationalité(s) d'un individu (par exemple, un individu ayant plus d'un passeport). Par exemple, un client unique ayant 3 nationalités (Royaume-Uni, Espagne et Russie) peut déclarer la nationalité britannique comme nationalité principale. La réponse à cette question serait alors 2 au total : 1 Espagne et 1 Russie.</p> <p>L'expression « bénéficiaires effectifs uniques » signifie que, quand bien même une personne physique serait le bénéficiaire effectif de plusieurs personnes morales/constructions, elle ne doit néanmoins être considérée que comme un seul bénéficiaire effectif.</p> <p>N'incluez que les bénéficiaires effectifs qui détiennent 25% ou plus d'un compte.</p>
84	<p>Veillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires du bénéficiaire effectif des clients et qui sont des résidents étrangers, par nationalité(s) secondaire(s) du bénéficiaire effectif, pour les bénéficiaires effectifs qui détiennent 25% ou plus de propriété.</p>	<p>Compter la 2ème (ou plus) nationalité(s) d'un individu (par exemple, un individu ayant plus d'un passeport). Par exemple, un client unique ayant 3 nationalités (Royaume-Uni, Espagne et Russie) peut déclarer la nationalité britannique comme nationalité principale. La réponse à cette question serait alors 2 au total : 1 Espagne et 1 Russie.</p> <p>L'expression « bénéficiaires effectifs uniques » signifie que, quand bien même une personne physique serait le bénéficiaire effectif de plusieurs personnes morales/constructions, elle ne doit néanmoins être considérée que comme un seul bénéficiaire effectif.</p> <p>N'incluez que les bénéficiaires effectifs qui détiennent 25% ou plus d'un compte.</p>
85	<p>Veillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires du bénéficiaire effectif des clients et qui sont des non-résidents, par nationalité(s) secondaire(s) du bénéficiaire effectif pour les bénéficiaires effectifs détenant 25% ou plus de propriété.</p>	<p>Compter la 2ème (ou plus) nationalité(s) d'un individu (par exemple, un individu ayant plus d'un passeport). Par exemple, un client unique ayant 3 nationalités (Royaume-Uni, Espagne et Russie) peut déclarer la nationalité britannique comme nationalité principale. La réponse à cette question serait alors 2 au total : 1 Espagne et 1 Russie.</p>

Q#	Texte de la question	Instructions
		<p>L'expression « bénéficiaires effectifs uniques » signifie que, quand bien même une personne physique serait le bénéficiaire effectif de plusieurs personnes morales/constructions, elle ne doit néanmoins être considérée que comme un seul bénéficiaire effectif.</p> <p>N'incluez que les bénéficiaires effectifs qui détiennent 25% ou plus d'un compte.</p>
86	<p>Veillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires des clients bénéficiaires effectifs uniques de personnes morales qui sont des PPE, ventilé par nationalité(s) secondaire(s) de la PPE.</p>	<p>Compter la 2ème (ou plus) nationalité(s) d'un individu (par exemple, un individu ayant plus d'un passeport). Par exemple, un client unique ayant 3 nationalités (Royaume-Uni, Espagne et Russie) peut déclarer la nationalité britannique comme nationalité principale. La réponse à cette question serait alors 2 au total : 1 Espagne et 1 Russie.</p> <p>Pour les besoins de cette question, on entend par "bénéficiaire effectif" toute personne physique qui possède ou exerce un contrôle final effectif sur un client, directement ou indirectement, ou la personne physique qui exerce un contrôle final effectif sur une personne morale ou une construction juridique.</p> <p>L'expression « bénéficiaires effectifs uniques » signifie que, quand bien même une personne physique serait le bénéficiaire effectif de plusieurs personnes morales/constructions, elle ne doit néanmoins être considérée que comme un seul bénéficiaire effectif.</p>
1.11 Retours et commentaires		
87	Avez-vous des commentaires sur l'une des questions de cette section ?	
88	Prière de partager vos retours et vos commentaires au sujet de cette section.	
2 Risque lié aux produits, services et opérations		
2.1 Types de paiement avec et par les clients - chèques		
89	Votre entité accepte-t-elle les opérations par chèque effectuées par des clients ?	
90	Veillez indiquer le nombre total d'opérations par chèques effectuées par des clients (entrantes).	
91	Veillez indiquer la valeur totale des opérations par chèque effectuées par des clients (entrantes).	
92	Votre entité effectue-t-elle des opérations par chèque à l'intention des clients ?	
93	Veillez indiquer le nombre total d'opérations par chèque à l'intention des clients (sortantes).	
94	Veillez indiquer la valeur totale des opérations par chèque à l'intention des clients (sortantes).	

Q#	Texte de la question	Instructions
2.2 Types de paiement avec et par les clients - Cartes prépayées		
95	Votre entité accepte-t-elle les opérations par Cartes prépayées par des clients ?	
96	Veillez indiquer le nombre total d'opérations par cartes prépayées effectuées par des clients (entrantes).	
97	Veillez indiquer la valeur totale des opérations par cartes prépayées effectuées par des clients (entrantes).	
2.3 Types de paiement avec et par les clients - électronique		
98	Votre entité accepte-t-elle ou effectue-t-elle des transferts électroniques avec les clients ?	Les transferts électroniques incluent les paiements provenant d'une forme électronique, tels que les virements électroniques, prestataire de service de paiement (PSP) (Pay Pal), les cartes de débit, les cartes de crédit, les paiements en monnaie virtuelle, etc.
99	Veillez indiquer le nombre total de transferts électroniques effectués par des clients (entrants).	
100	Veillez indiquer la valeur totale des transferts électroniques effectués par des clients (entrants).	
101	Votre entité effectue-t-elle des transferts électroniques à l'intention des clients ?	
102	Veillez indiquer le nombre total de transferts électroniques à l'intention des clients (sortants).	
103	Veillez indiquer la valeur totale des transferts électroniques à l'intention des clients (sortants).	
2.4 Types de paiement avec clients - espèces		
104	Votre entité accepte-t-elle ou effectue-t-elle des opérations en espèces avec les clients ?	
105	Veillez fournir le nombre total de transactions en espèces, entrants, par / à l'intention des clients, au cours de la période de déclaration.	entrants
106	Veillez indiquer la valeur totale de transactions en espèces, entrants, au cours de la période de déclaration.	entrants
107	Veillez fournir le nombre total de transactions en espèces, sortants, par / à l'intention des clients, au cours de la période de déclaration.	sortants
108	Veillez indiquer la valeur totale de transactions avec clients en espèces, sortants, au cours de la période de déclaration.	sortants
109	Veillez indiquer le nombre total d'opérations uniques en espèces avec des clients d'un montant supérieur ou égal à 10 000 EUR, tant entrants que sortants.	Entrants et sortants

Q#	Texte de la question	Instructions
110	Votre entité peut-elle distinguer les transactions en espèces supérieures à 100 000 euros dans votre comptabilité ?	
111	Nombre d'opérations physiques en espèces effectuées avec des personnes physiques pour un montant supérieur à 100 000 euros, pendant la période de déclaration.	Entrants et sortants
112	Nombre d'opérations physiques en espèces effectuées par des personnes morales monégasques pour un montant supérieur à 100 000 euros, pendant la période de déclaration.	Entrants et sortants
2.5 Monnaies virtuelles		
113	Avez-vous des clients qui utilisent des crypto-monnaies ?	
114	Veillez indiquer le nombre d'opérations (entrantes et sortantes), effectuées avec des clients et utilisant des crypto-monnaies au cours de la période de déclaration.	
115	Veillez indiquer la valeur des fonds transférés (entrants et sortants) à l'aide de crypto-monnaies (en équivalent en euros) au cours de la période de déclaration.	
116	Votre entité compte-t-elle être active, ou proposer des produits et services en matière d'actifs virtuels l'année prochaine ?	<p>L'entité déclarante devrait déclarer si elle compte être active, ou proposer des produits et services en matière d'<u>actifs virtuels</u> au cours des années suivantes, accepter ou effectuer des paiements à l'intention des/ par des clients, ou investir dans les actifs virtuels.</p> <p>Ceci devrait inclure non seulement les paiements reçus ou investis directement en rapport avec les actifs virtuels, mais également les paiements faisant intervenir des tiers (agents, intermédiaires, PSAV, etc.).</p>
117	Votre entité entretient-elle des relations d'affaires avec des plateformes ou des intermédiaires en matière d'actifs virtuels ?	
118	Prière de nommer les plateformes ou intermédiaires en matière d'actifs virtuels avec lesquels votre entité entretient des relations d'affaires.	
2.6 Comptes		
119	Veillez indiquer le nombre de comptes clients de votre entité.	
120	Veillez indiquer le nombre de comptes clients de votre entité pour les clients qui sont des personnes physiques, ventilé par nationalité.	

Q#	Texte de la question	Instructions
121	Veillez indiquer le nombre de comptes clients de votre entité pour les clients qui sont des personnes physiques, ventilé par lieu de résidence.	
122	Votre entité permet-elle d'avoir plusieurs comptes pour un seul client ?	
123	Veillez indiquer le nombre de clients ayant des comptes multiples.	
124	Combien de comptes sont détenus par des clients ayant plusieurs comptes ?	
125	Votre entité permet-elle à plusieurs clients de partager un même compte client ?	
126	Combien de comptes détenus par des clients sont des comptes partagés ?	
2.7 Retours sur des comptes différents		
127	Votre entité autorise-t-elle les retours au joueur sur un compte différent du compte d'origine ?	
128	Votre entité autorise-t-elle les retours au joueur sur des comptes tiers ?	
129	Combien de transactions ont été effectuées vers des comptes tiers, ventilées par localisation du compte ?	
130	Valeur des transactions distribuées à des comptes tiers, ventilée par localisation du compte.	
2.8 Jeux offerts		
131	Votre entité propose-t-elle des machines à sous ?	
132	Nombre de machines à sous.	
133	Votre entité propose-t-elle des jeux de table ?	
134	Nombre de tables de jeu.	
135	Quels types de jeux de table votre entité propose-t-elle ?	
136	Votre entité accepte-t-elle l'argent en espèces dans le cadre des jeux de table ?	
137	Accepte-t-elle des devises autres que l'euro aux tables ?	
138	Votre entité fournit-elle des jeux de type « joueur contre joueur » ?	
139	Votre entité accepte-t-elle l'argent en espèces lors des parties entre joueurs ?	
140	Votre entité propose-t-elle des jeux en ligne ?	
141	Veillez spécifier les produits et services de jeux en ligne qui sont fournis par votre entité.	
2.9 Fournir des services de prêt / avance		
142	Votre entité fournit-elle des services financiers liés aux activités de jeu ?	

Q#	Texte de la question	Instructions
143	Votre entité fournit-elle des services de prêt / d'avance ?	
144	Combien de prêts / avances ont été accordés ?	
145	Combien de prêts / avances sont accordés avec des garanties ?	
146	Quelle est la valeur totale des prêts / avances accordés, dans la période de déclaration ?	
147	Quelle est la valeur totale des prêts / avances accordés, à la fin de la période de déclaration ?	
148	Quelle est la valeur totale des garanties utilisées pour sécuriser les prêts / avances, dans la période de déclaration ?	
149	Quelle est la valeur totale des garanties utilisées pour sécuriser les prêts / avances, à la fin de la période de déclaration ?	
150	Votre entité accepte-t-elle les monnaies virtuelles comme garanties ?	
2.10 Lignes de crédit / marqueurs		
151	Votre entité fournit-elle des lignes de crédit / marqueurs ?	
152	Combien de lignes de crédit / marqueurs ont été accordés ?	
153	Combien de lignes de crédit/marqueurs émis sont garantis par des garanties ?	
154	Quelle est la valeur totale des lignes de crédit / marqueurs accordés, dans la période de déclaration ?	
155	Quelle est la valeur totale des lignes de crédit / marqueurs accordés, à la fin de la période de déclaration ?	
156	Quelle est la valeur totale des garanties utilisées pour sécuriser les lignes de crédit / marqueurs, dans la période de déclaration ?	
157	Quelle est la valeur totale des garanties utilisées pour sécuriser les lignes de crédit / marqueurs, à la fin de la période de déclaration ?	
2.11 Lignes de crédit / marqueurs		
158	Votre entité fournit-elle des coffres-forts aux clients des jeux d'argent ?	
159	Combien de coffres-forts votre entité possède-t-elle ?	
160	Quelle est la durée moyenne approximative d'utilisation par les clients, en jours ?	
161	Quelles sont les principales utilisations des coffres-forts ?	

Q#	Texte de la question	Instructions
162	Votre entité fournit-elle des coffres-forts à long terme ?	
163	L'entité propose-t-elle des produits de jeu à des clients dans des devises autres que l'euro ?	
164	L'entité propose-t-elle des services de change pour les devises ?	
165	Veillez indiquer la valeur totale des dépôts en espèces effectués par les clients en devises étrangères, en équivalent euros.	
166	Votre entité effectue-t-elle des paiements en devises étrangères?	
167	Veillez indiquer la valeur totale des paiements en espèces avec des clients en devises étrangères, en équivalent Euro.	
168	Si d'autres devises sont acceptées ou fournies, veuillez préciser les autres devises acceptées ou fournies.	Si non applicable, prière de répondre par « NA ».
169	Votre entité offre-t-elle des chèques-cadeaux à ses clients ?	
170	Nombre de chèques-cadeaux émis au cours de la période de déclaration.	
171	Valeur des chèques-cadeaux émis au cours de la période de déclaration.	
2.12 Retours et commentaires		
172	Avez-vous des commentaires sur l'une des questions de cette section ?	
173	Prière de partager vos retours et vos commentaires au sujet de cette section.	
3 Risque de distribution		
3.1 Identification		
174	Votre entité a-elle recours à des tiers locaux pour appliquer certaines/ toutes les mesures de vigilance relatives à la clientèle ?	Les institutions financières peuvent autoriser le recours à des tiers pour réaliser certains éléments des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle afin d'apporter des affaires, à condition que les critères requis soient remplis.
175	Prière d'indiquer le nombre total de clients où des tiers locaux ont été utilisés pour appliquer certaines/ toutes les mesures de vigilance au cours de la période de déclaration, et de les ventiler selon la nationalité principale du client.	
176	Votre entité a-elle recours à des tiers étrangers pour appliquer certaines/ toutes les mesures de vigilance relatives à la clientèle ?	Les institutions financières peuvent autoriser le recours à des tiers pour réaliser certains éléments des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle afin d'apporter des affaires, à condition que les critères requis soient remplis.

Q#	Texte de la question	Instructions
177	Prière d'indiquer le nombre total de clients où des <u>tiers étrangers</u> ont été utilisés pour appliquer certaines/ toutes les mesures de vigilance au cours de la période de déclaration, et de les ventiler selon la nationalité principale du client.	
178	Prière d'indiquer le nombre total de clients où des <u>tiers étrangers</u> ont été utilisés pour appliquer certaines/ toutes les mesures de vigilance au cours de la période de déclaration, et de les ventiler selon le lieu de résidence du tiers étranger.	
3.2 Entrée en relation		
179	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des personnes physiques, dont l'entrée en relation est intervenue au cours de la période de déclaration.	
180	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des personnes morales, dont l'entrée en relation est intervenue au cours de la période de déclaration.	
181	Votre entité entre-t-elle en relation avec des clients sans qu'il y ait de rencontre face à face, soit sur une base non présenteielle ?	L'entité déclarante devrait indiquer si les clients sont démarchés (aux fins du devoir de vigilance relatif à la clientèle) sans rencontre face à face (sur une base non présenteielle).
182	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des personnes physiques, dont l'entrée en relation s'est effectuée sans rencontre face à face aux fins du devoir de vigilance relatif à la clientèle.	Au cours de la période de déclaration.
183	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des personnes morales, dont l'entrée en relation s'est effectuée sans rencontre face à face aux fins du devoir de vigilance relatif à la clientèle.	Au cours de la période de déclaration.
184	Votre entité accepte-t-elle des clients à travers des apporteurs d'affaires ?	Un apporteur d'affaires est une institution financière/ une entreprise et profession non financière désignée qui entretient un rapport direct avec un client, mais qui délègue l'exécution de l'opération financière à une autre institution financière (un apporteur d'affaires est une entreprise qui ramène des clients à l'entité autorisée)
185	L'entité peut-elle fournir des informations sur la nationalité des clients démarchés par l'apporteur d'affaire ?	
186	Prière d'indiquer le nombre total de clients démarchés à travers des tiers, en les ventilant selon la nationalité principale du client (dans le cas d'une	Au fil du temps.

Q#	Texte de la question	Instructions
	personne physique) ou selon le pays d'établissement (dans le cas d'une personne morale ou d'une construction juridique).	
187	Prière d'indiquer le nombre total de clients démarchés à travers des tiers, au cours de la période de déclaration, en les ventilant selon la nationalité principale du client (dans le cas d'une personne physique) ou selon le pays d'établissement (dans le cas d'une personne morale ou d'une construction juridique).	Au cours de la période de déclaration.
188	L'entité peut-elle fournir des informations sur la résidence des apporteurs d'affaire ?	
189	Prière d'indiquer le nombre total d'entrées en relation à travers des tiers, en les ventilant selon le lieu de résidence du tiers.	Au fil du temps.
190	Prière d'indiquer le nombre total d'entrées en relation à travers des tiers, au cours de la période de déclaration, en les ventilant selon le lieu de résidence du tiers.	Au cours de la période de déclaration.
191	Votre entité organise-t-elle des programmes de type « junket » pour faire connaître le casino à ses clients ?	
3.3 Structure		
192	Veillez indiquer le nombre total d'employés de votre entité, ainsi que les partenaires et propriétaires non salariés, à la fin de la période de déclaration.	L'entité déclarante doit divulguer le nombre d'employés, d'associés et de propriétaires, quelle que soit leur fonction.
193	Votre entité dispose-t-elle des succursales, des filiales ou des agences ?	
194	Prière d'indiquer le nombre total de succursales, filiales et agences de l'entité locale autorisée, en les ventilant par pays.	Pour les besoins de cette question, le terme « filiale » désigne une entité secondaire de la société mère. Prière de ne pas inclure les bureaux/ les points de service clientèle souvent connus de manière informelle sous la désignation de « filiales ».
195	Votre entité est-elle une succursale ou une filiale d'une autre entité ?	
196	Votre entité est-elle une succursale ou une filiale d'une entité étrangère ?	
197	Si oui, dans quel pays opère la société mère ?	Si l'entité déclarante est une succursale ou une filiale d'une entité établie dans un pays étranger, identifier le pays d'établissement de la société mère.

Q#	Texte de la question	Instructions
198	Prière d'indiquer le nombre total de succursales et de filiales étrangères (à l'extérieur de Monaco).	Pour les besoins de cette question, le terme « filiale » désigne une entité secondaire de la société mère. Prière de ne pas inclure les bureaux/ les points de service clientèle souvent connus de manière informelle sous la désignation de « filiales ».
199	Veillez indiquer le nombre d'actionnaires détenant une participation de 25 % ou plus, ventilé par nationalité primaire (personne physique) ou par pays d'établissement (personnes morales et constructions juridiques).	
200	Veillez indiquer le nombre de bénéficiaires effectifs détenant, soit une participation de 25 % ou plus, soit contrôlant directement ou indirectement la société, soit étant un représentant légal, ventilé par nationalité primaire.	
201	Au cours de la période de déclaration, votre entité a-t-elle rencontré l'un des événements suivants :	<p>Un changement de dirigeant(s) légal(aux), de membres de la direction générale ou du conseil d'administration ou de surveillance, des associés/actionnaires (participation de 25 % ou plus), des bénéficiaires effectifs, de toute autre personne exerçant un contrôle direct ou indirect sur votre entité ou la conduite de son activité ?</p> <p>A subi une évolution ou une modification significative de ses activités ?</p> <p>D'autres changements statutaires ?</p> <p>Changement de responsables LBC/FT-P ?</p>
202	Veillez renseigner l'évolution ou la modification.	
203	Valeur totale des paiements entrants liés aux jeux d'argent effectués par des clients.	
204	Valeur totale des paiements sortants liés aux jeux d'argent à l'intention des clients.	
205	Nombre total de paris au cours de la période de déclaration.	
206	Valeur totale des paris gagnants au cours de la période de déclaration.	
207	Votre entité coopère-t-elle avec d'autres casinos (accepte-t-elle d'autres jetons, chèques de casino, crédit client, etc., ou à l'inverse – honore-t-elle les jetons / chèques de casino) ?	
208	Votre entité coopère-t-elle avec les casinos appartenant au groupe ?	
209	Votre entité coopère-t-elle avec des casinos hors-groupe ?	

Q#	Texte de la question	Instructions
210	L'utilisation de jetons et plaques est-elle autorisée à d'autres fins (internes à l'entité ou externes)?	
211	Les jetons peuvent-ils être utilisés à d'autres fins ?	
3.4 Finances de l'entité		
212	Chiffre d'affaires pour la période de déclaration.	
213	Chiffre d'affaires pour la période de déclaration réalisé dans la Principauté de Monaco.	
214	Chiffre d'affaires pour la période de déclaration réalisé en dehors de la Principauté de Monaco.	
215	Veillez indiquer le montant de votre dernière déclaration annuelle de TVA.	
3.5 Relations clients rejetées		
216	Prière d'indiquer le nombre total de prospects (clients potentiels) qui ont été rejetés en raison de considérations de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme, ou contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive au cours de la période de déclaration.	
3.6 Opérations rejetées ou bloquées		
217	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations clients (tant entrantes que sortantes) bloquées/ rejetées en raison de considérations de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme, ou contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive au cours de la période de déclaration.	
3.7 Relations clients résiliées		
218	Prière d'indiquer le nombre total de relations clients résiliées en raison de considérations liées au blanchiment de capitaux, au financement du terrorisme, ou contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive au cours de la période de déclaration.	
3.8 Commentaires et retours		
219	Avez-vous des commentaires sur l'une des questions de cette section ?	
220	Prière de partager vos retours et vos commentaires au sujet de cette section.	

Instructions pour les questions du sondage, Contrôles

C#	Question Text	Instructions
1 Contrôles		
1.1 Structure		
1	Veillez indiquer le nombre total d'employés de votre entité, ainsi que les partenaires et propriétaires non salariés, à la fin de la période de déclaration.	Réutiliser la réponse de la Q192. L'entité déclarante doit divulguer le nombre d'employés, d'associés et de propriétaires, quelle que soit leur fonction.
2	Prière d'indiquer le nombre total d'employés équivalents temps plein au sein de votre entité, à la fin de la période de référence.	L'entité déclarante doit divulguer le nombre d'employés équivalents temps plein et d'associés et propriétaires non salariés, quelle que soit leur fonction. Fournissez l'estimation sous forme décimale du temps ETP. Par exemple, s'il y a un employé à temps plein et deux employés en ¼ temps, le total serait de 1,5 ETP. 1 employé à temps plein = 1 ETP. 1 employé à mi-temps = 0,5 ETP. 1 employé en ¼ temps = 0,25 ETP.
3	Prière d'indiquer le nombre d'employés en conformité LBC/FT au sein de votre entité, à la fin de la période de déclaration.	
4	Prière d'indiquer le nombre d'employés équivalents temps plein en conformité LBC/FT au sein de votre entité, à la fin de la période de déclaration.	
5	Votre entité dispose-t-elle d'un service de conformité ?	
6	Le déclarant en blanchiment de capitaux (MLRO) s'acquitte-t-il d'un autre rôle ou d'une autre fonction ?	
7	Quel pourcentage de temps le déclarant en blanchiment de capitaux (MLRO) consacre-t-il à des fonctions supplémentaires ?	
8	Veillez indiquer le nombre d'employés ayant quitté leur emploi au sein de l'entité au cours de la période de déclaration.	
1.2 Politiques et procédures		
9	Votre entité a-t-elle préparé un ensemble de politiques et procédures de LBC/FT documenté ?	L'entité déclarante devrait indiquer si elle a mis en place des politiques et des procédures écrites qui décrivent comment elle met en œuvre les exigences légales en matière de LBC/FT.
10	Ces politiques et procédures ont-elles été approuvées par le conseil d'administration et la haute direction de votre entité ?	L'entité déclarante devrait indiquer si ses politiques et procédures écrites de LBC/FT ont été officiellement approuvées par la haute direction (qu'il s'agisse du conseil de direction ou de toute autre personne

C#	Question Text	Instructions
		exerçant un contrôle sur l'entité et/ou ayant un pouvoir de décision).
11	Votre entité a-t-elle diffusé ces politiques et procédures à tous ses employés ?	
12	Votre entité a-t-elle veillé à faire connaître ces politiques et procédures à tous ses employés ?	
13	Votre entité a-t-elle mis à jour ses politiques et procédures écrites de LBC/FT au cours de l'année écoulée ?	
14	Prière d'indiquer la date de la dernière mise à jour des politiques et procédures écrites de LBC/FT de votre entité.	
15	Votre entité a-t-elle une pratique systématique de suivi et de gestion des modifications apportées aux politiques et procédures de LBC/FT?	L'entité déclarante devrait indiquer si elle a une pratique systématique de suivi et de gestion des modifications apportées aux politiques et procédures de LBC/FT, telles que le contrôle de versions, ou un journal/une liste permettant de revoir la fréquence des mises à jour et des processus révision.
16	Qui a préparé les politiques et procédures de votre entité ?	L'entité déclarante devrait indiquer si ses politiques et procédures ont été préparées par l'entité elle-même ou par des conseillers externes. Prière de sélectionner l'option qui correspond le mieux à la question : par eux-mêmes, par des consultants externes, par un autre membre du groupe membre.
17	Votre entité a-t-elle procédé à une auto-évaluation de l'adéquation des procédures de LBC/FT ?	
18	En vertu de l'art. 33 Avez-vous établi des procédures internes et avez-vous établi et communiqué le rapport d'activité visé à l'article 33 L. n° 1.362 ? (sauf 15, 15 bis, 15 ter de l'art. 1 L. n° 1.362)	
1.3 Gouvernance		
19	Le conseil d'administration et la haute direction de votre entité démontrent-ils une responsabilité globale en matière de LBC/FT ?	Le conseil d'administration et la haute direction de votre entité démontrent-ils une responsabilité globale en matière de LBC/FT ? Les mesures prises par le conseil d'administration et la haute direction qui pourraient démontrer leur engagement dans les questions de LBC/FT pourraient inclure : (1) la haute direction inclut les questions de LBC/FT dans l'ordre du jour quotidien/hebdomadaire/mensuel/trimestriel/annuel ; (2) la haute direction reçoit des rapports réguliers sur les risques, les tendances et les vulnérabilités en

C#	Question Text	Instructions
		<p>matière de BC/FT et prend des décisions immédiates pour gérer et atténuer les risques ;</p> <p>(3) la haute direction demande des rapports ad hoc sur les questions de LBC/FT chaque fois que des problèmes surviennent, et ordonne un audit interne ou externe pour tester les contrôles LBC/FT ;</p> <p>(4) sur la base des résultats de l'évaluation interne des risques de BC/FT à l'échelle de l'entreprise, la haute direction prend des décisions pour atténuer les risques plus élevés en augmentant les ressources humaines (en embauchant plus d'employés pour la LBC/FT), en achetant un logiciel de surveillance de LBC/FT ou un logiciel de filtrage des sanctions, etc. ;</p> <p>(5) la haute direction approuve officiellement les politiques, les procédures et les amendements écrits qui leur sont relatifs chaque fois que des changements sont introduits à la législation LBC/FT ;</p> <p>(6) la haute direction demande des rapports réguliers sur la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques sur la base de l'évaluation des risques de BC/FT, des conclusions de l'audit interne, etc.</p>
20	Le conseil d'administration et la haute direction de votre entité reçoivent-ils régulièrement des rapports de LBC/FT ?	<p>L'entité déclarante devrait indiquer si le conseil d'administration et la haute direction reçoivent des rapports réguliers sur les risques et les vulnérabilités en matière de BC/FT, les tendances ainsi que la conformité globale en matière de LBC/FT.</p> <p>La haute direction de l'entité déclarante, responsable de la gestion et du contrôle des risques globaux, devrait également superviser les risques et les tendances en matière de BC/FT.</p>
21	Le conseil d'administration et la haute direction de votre entité s'assurent-ils que les lacunes en matière de LBC/FT sont corrigées ?	<p>L'entité déclarante devrait indiquer si la haute direction de l'entité déclarante, responsable de la gestion et du contrôle globaux des risques, prend des mesures dans le but de remédier aux lacunes dans les domaines de conformité LBC/FT et d'atténuer les risques de BC/FT.</p> <p>La nécessité d'agir peut être déterminée sur la base des résultats de l'évaluation des risques de l'entreprise en matière de BC/FT, des rapports périodiques de LBC/FT, des rapports d'examen fait sur place par les autorités de contrôle, etc. Des exemples de telles actions peuvent inclure :</p> <p>(a) l'approbation des ressources budgétaires afin d'embaucher plus d'employés en conformité LBC/FT,</p>

C#	Question Text	Instructions
		<p>l'investissement dans les connaissances et l'expertise des employés par le biais de formations, de séminaires, de certifications,</p> <p>(b) l'achat des ressources informatiques (ressources techniques) nécessaires, telles que les systèmes de surveillance, les solutions de filtrage automatisé,</p> <p>(c) l'octroi de la priorité au domaine de la LBC/FT en matière d'audit interne, etc.</p>
22	La haute direction de votre entité valide-t-elle (donne-t-elle son approbation pour) l'acceptation des clients à haut risque ?	En cas de vigilance renforcée, la haute direction peut être tenue d'approuver les relations d'affaires avec les clients à haut risque (tels que les PPE, par exemple) avant d'entrer dans la relation d'affaires et/ou de poursuivre la relation d'affaires. L'entité déclarante devrait indiquer si la haute direction assume ces responsabilités.
1.4 Conformité et violations		
23	Votre entité a-t-elle fait face à des violations liées à la LBC/FT au cours des 5 dernières années ?	L'entité déclarante devrait indiquer si elle a eu des manquements en matière de conformité, liés à la LBC/FT, y compris des lacunes mineures, au cours des 5 dernières années.
24	Prière d'indiquer le nombre total de violations liées à la LBC/FT au cours des 5 dernières années.	Tout manquement à la conformité lié à la LBC/FT, y compris les lacunes mineures, devrait être recensé dans le cadre de cette question.
25	Prière d'indiquer le nombre et le type de violations en matière de LBC/FT.	
1.5 Formation		
26	Votre entité a-t-elle dispensé une formation en LBC/FT à ses directeurs/sa direction au cours de la période de déclaration ?	
27	Votre entité a-t-elle organisé une formation en LBC/FT pour ses employés du front office au cours de la période de déclaration ?	
28	Votre entité a-t-elle organisé une formation en LBC/FT pour ses employés du back office au cours de la période de déclaration ?	
29	Votre entité a-t-elle organisé une formation en LBC/FT pour ses employés du office au cours de la période de déclaration ?	
30	Votre entité a-t-elle organisé une formation en LBC/FT pour ses employés chargés de la conformité au cours de la période de déclaration ?	
31	Prière d'indiquer le nombre total d'employés formés sur les questions de LBC/FT au cours du cycle de déclaration.	
32	Les employés sont-ils tenus de participer à une formation en LBC/FT-P avant d'être affectés à des tâches en contact avec la clientèle ou à d'autres tâches en lien avec la LBC/FT-P ?	

C#	Question Text	Instructions
33	Veillez indiquer une estimation du nombre moyen d'heures par personne consacrées à la formation initiale.	
34	Les employés sont-ils tenus de suivre une formation périodique de remise à niveau pour renforcer leurs connaissances et leurs compétences en matière de LBC/FT-P ?	
35	Veillez indiquer le nombre d'employés ayant reçu une formation de remise à niveau au cours de la période de déclaration.	
36	Veillez indiquer une estimation du nombre moyen d'heures par personne consacrées à la formation de remise à niveau.	
37	L'entité fournit-elle une formation spécialisée aux employés travaillant dans des domaines à haut risque, tels que la conformité et le devoir de vigilance à l'égard de la clientèle ?	
38	Prière d'indiquer le nombre total d'activités de formation/sensibilisation sur les questions de LBC/FT-P au cours du cycle de déclaration.	
39	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT comprenaient-elles la diffusion de documents connexes (textes juridiques, procédures, orientations...) ?	
40	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT comprenaient-elles des réunions internes ?	
41	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT comprenaient-elles la consultation du site web de l'AMSF ?	
42	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT comprenaient-elles une formation auprès d'un prestataire externe installé à Monaco ?	
43	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT comprenaient-elles une formation auprès d'un prestataire externe hors de Monaco ?	
44	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT comprenaient-elles d'autres activités ?	
45	Quelles autres activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT comprenaient-elles ? Prière de préciser toutes les réponses applicables.	
46	Certaines des activités de formation/sensibilisation ont-elles couvert des sujets liés aux procédures internes de LBC ?	
47	Certaines des activités de formation/sensibilisation ont-elles couvert des sujets liés aux procédures internes de LFT ?	

C#	Question Text	Instructions
48	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés aux typologies ?	
49	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés à des cas pratiques ?	
50	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés à l'actualité ?	
51	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés à la corruption ?	
52	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés au financement du terrorisme ?	
53	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés aux crypto-monnaies ?	
54	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés au financement de la prolifération des armes de destruction massive ?	
55	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés à l'évasion fiscale ?	
56	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés à la fraude ?	
57	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert des sujets non susmentionnés ?	
58	Quels autres sujets les activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert ?	
1.6 CDD		
59	Votre entité enregistre-t-elle tous les éléments suivants dans sa base de données clients : <ul style="list-style-type: none"> • Prénom • Nom de famille • Date de naissance • Lieu de naissance • Nationalité • Pays de résidence • Résidence fiscale • Activité • Patrimoine 	
60	Prière de préciser quels éléments ne sont pas recueillis ?	

C#	Question Text	Instructions
61	<p>La base de données de l'entité contient-elle toutes les informations suivantes, le cas échéant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Titulaire de compte • Mandataire • Bénéficiaire effectif • Administrateurs/directeurs • Actionnaires • Représentants légaux • Settlor/constituant • Trustee • Protector • Locataires de coffres • Apporteurs d'affaires 	
62	<p>La base de données de l'entité contient-elle toutes les informations suivantes, le cas échéant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Titulaires de carte de crédit • Structure de propriété complexe • Déposants/tiers garants • Clients occasionnels • Clients potentiels • Payeur de la police d'assurance • Titulaire de la police d'assurance • Bénéficiaire de la police d'assurance • Assuré de la police d'assurance 	
63	<p>Si votre entité ne recueille pas les informations des deux questions ci-dessus, prière de préciser quelles informations ne sont pas recueillies ?</p>	<p>Si toutes sont recueillies, prière de répondre par « NA ».</p>
64	<p>Votre entité enregistre-t-elle dans sa base de données d'autres informations relatives au client ou des informations relatives à l'activité du client ?</p>	<p>L'entité déclarante devrait indiquer si des informations supplémentaires sont insérées ou enregistrées dans sa base de données, c'est-à-dire en plus des informations relatives au client, telles que : prénom, nom, date de naissance, lieu de naissance, nationalité, pays de résidence, résidence fiscale, activité du client, fortune, et des informations relatives à l'activité du client telles que : titulaire du compte, mandataire, bénéficiaire effectif, administrateurs/directeurs, actionnaires, représentants légaux, settlor/constituant, trustee, protector, locataires de coffres, apporteurs d'affaires, titulaires de carte de crédit, structure de propriété complexe, déposants/tiers garants, clients occasionnels, clients potentiels, payeur de la police d'assurance, titulaire de la police d'assurance, bénéficiaire de la police d'assurance, et assuré de la police d'assurance ?</p>
65	<p>Prière de préciser quelles autres informations sont incluses dans votre base de données clients. Prière de préciser toutes les réponses applicables.</p>	

C#	Question Text	Instructions
66	Les données concernant les anciennes relations clients sont-elles accessibles sur demande par l'AMSF ?	
67	Votre entité identifie-t-elle et vérifie-t-elle ses clients à l'aide d'informations fiables et indépendantes dans tous les cas de CDD ?	
68	Votre entité applique-t-elle une approche fondée sur le risque pour les mesures de vigilance relatives à la clientèle (CDD) ?	
69	Votre entité a-t-elle des politiques et des procédures qui précisent la différence dans la documentation et les exigences pour différents niveaux de CDD ?	L'entité déclarante devrait indiquer si elle a mis en place des politiques et des procédures écrites qui précisent la différence dans la documentation et les exigences en matière de vigilance simplifiée, standard et renforcée.
70	Prière de préciser le nombre total de clients uniques qui sont actifs au cours de la période de déclaration ou qui ont été actifs à un moment donné au cours de la période de déclaration.	Prière de réutiliser la réponse fournie à la Q1.
71	Votre entité a-t-elle mis en œuvre des mesures de vigilance simplifiée pour des clients au cours de la période de déclaration ?	
72	Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques qui font l'objet de mesures de vigilance simplifiées.	
73	Votre entité applique-t-elle une identification et une vérification renforcées de tous les clients à haut risque avant leur prise en charge ?	
74	À quelle fréquence les clients classés comme présentant un risque élevé de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme font-ils l'objet de mesures de vigilance ?	
75	Votre entité prend-elle d'autres mesures pour les clients à haut risque avant leur prise en charge ?	
76	Prière de préciser les autres mesures prises pour les clients à haut risque avant leur prise en charge.	
77	Les politiques CDD de votre entité incluent-elles des procédures d'acceptation du client et des procédures d'identification et de vérification de l'identité du client et du bénéficiaire effectif ?	
78	Lorsque les informations BE sont enregistrées, quel pourcentage-seuil de détention d'actions votre entité utilise-t-elle pour enregistrer les informations relatives aux bénéficiaires effectifs ?	
79	Votre entité examine-t-elle la source du patrimoine avant l'entrée en relation ?	L'entité déclarante devrait indiquer si tous les clients à haut risque sont soumis à des mesures de vigilance renforcées avant leur prise en charge.

C#	Question Text	Instructions
80	Votre entité effectue-t-elle des opérations en utilisant des actifs virtuels avec ou pour le compte de clients ?	
81	Comment l'entité vérifie-t-elle les bénéficiaires effectifs des avoirs virtuels ?	Si non applicable, prière de répondre par « NA ».
82	Votre entité a-t-elle rencontré des difficultés pour recevoir des informations CDD de tiers en cas de besoin ?	Par tiers, on entend toute autre entité/prestataire de services qui effectue des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle pour le compte de l'entité.
83	Veillez indiquer la raison principale des difficultés (par exemple, raison juridique, raison commerciale, indisponibilité des informations, autre) et le type de tiers (par exemple, institution financière, EPNFD).	
84	Votre entité identifie-t-elle tous les clients, quel que soit leur mode de paiement?	
85	L'évolution des services demandés par les clients contribue-t-elle à l'identification de signaux d'alarme ?	
86	Les diligences sont-elles achevées avant que le client puisse accéder aux services dans tous les cas ?	(pour des dépôts ou des paiements supérieurs ou égaux à 2 000 euros)
1.7 Mesures de vigilance renforcées		
87	Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques pour lesquels une vigilance renforcée a été appliquée lors de leur intégration.	
88	Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques pour lesquels une vigilance renforcée a été appliquée dans le cadre des relations d'affaires.	
89	Prière d'indiquer le pourcentage de clients uniques qui ont fait l'objet d'une vigilance renforcée.	C'est-à-dire le nombre de clients soumis à des mesures de vigilance renforcées ÷ le nombre total de clients.
90	Prière d'indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs de personnes morales et d'entités juridiques pour qui une vigilance renforcée a été appliquée.	
91	Prière d'indiquer le pourcentage de bénéficiaires effectifs, de personnes morales et d'entités juridiques pour qui une vigilance renforcée a été appliquée.	Pour obtenir ce pourcentage, il faudra diviser le nombre de bénéficiaires effectifs, de personnes morales et d'entités juridiques pour qui des mesures de vigilance renforcées ont été appliquées par le nombre total de bénéficiaires effectifs, de personnes morales et d'entités juridiques.
1.8 Évaluations des risques		
92	Combien de niveaux de risque LBC/FT votre entité a-t-elle pour ses clients ?	
93	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques classés comme présentant un risque élevé de LBC/FT.	
94	Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques dont le niveau de risque n'a pas encore été déterminé.	

C#	Question Text	Instructions
95	Les considérations relatives à l'affectation de haut risque de votre entité incluent-elles TOUTES les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • pays de résidence • activité • statut PPE • type de client • produits et services • types d'opérations • canaux de distribution 	
96	Prière de préciser quels éléments ne sont pas pris en compte ?	Si tous sont pris en compte, prière de répondre par « NA ».
97	Les considérations relatives aux affectations à haut risque de votre entité incluent-elles des mesures supplémentaires non susmentionnées ?	
98	Prière de préciser quelles mesures supplémentaires non susmentionnées sont incluses dans les considérations relatives aux affectations à haut risque de votre entité.	
99	Votre entité dispose-t-elle d'un outil ou d'un processus pour effectuer des évaluations des risques de LBC/FT ?	(évaluations des clients)
100	Votre entité utilise-t-elle une liste de pays sensibles pour l'évaluation des risques de LBC/FT ?	(évaluations des clients)
101	Votre entité utilise-t-elle une liste d'activités sensibles pour l'évaluation des risques de LBC/FT ?	(évaluations des clients)
102	Quelles activités client votre entité associe-t-elle aux clients à haut risque ?	
103	Votre entité examine-t-elle séparément les risques de BC et de FT ?	
104	Votre entité dispose-t-elle d'un outil ou d'un processus pour effectuer des évaluations des risques de LBC/FT ?	(propre évaluation de l'entité)
1.9 Audit / Contrôles		
105	Quand a eu lieu le dernier audit effectué par le SICCFIN/AMSF pour votre entité ?	
106	Votre entité a-t-elle effectué d'autres audits non susmentionnés ?	(Audits liés à la LBC/FT uniquement)
107	Précisez les types des autres audits et indiquez l'année du dernier audit de chaque type.	(Audits liés à la LBC/FT uniquement)
1.10 Opérations en espèces		
108	Votre entité effectue-t-elle des transactions en espèces avec des clients ?	Qu'il s'agisse de paiements entrants ou sortants.
109	Votre entité applique-t-elle des contrôles et des procédures spécifiques de LBC/FT pour les opérations en espèces ?	

C#	Question Text	Instructions
110	Prière de décrire les contrôles et procédures spécifiques aux opérations en espèces que votre entité applique.	
1.11 Surveillance		
111	Votre entité a-t-elle mis en place un système pour surveiller les opérations afin de détecter d'éventuelles suspicions et signaler les opérations suspectes ?	
112	Votre entité a-t-elle mis en place un système automatisé pour surveiller les opérations afin de détecter d'éventuelles suspicions et signaler les opérations suspectes ?	
113	Ce système a-t-il été adapté à l'entité située à Monaco ?	
114	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées par les clients au cours de la période de déclaration.	Prière de répéter la réponse fournie à la Q2.
115	Prière d'indiquer le nombre total d'alertes générées au cours de la période de déclaration par le système, liées au blanchiment de capitaux.	
116	Prière d'indiquer le nombre total d'alertes ayant débouché sur un rapport d'examen particulier, liées au blanchiment de capitaux.	
117	Prière d'indiquer le nombre total d'alertes ayant débouché sur une déclaration de soupçon, liées au blanchiment de capitaux.	
118	Prière d'indiquer le nombre total d'alertes relevées au cours de la période de déclaration par le système automatisé, liées au financement du terrorisme.	
119	Prière d'indiquer le nombre total d'alertes ayant débouché sur un rapport d'examen particulier, liées au financement du terrorisme.	
120	Prière d'indiquer le nombre total d'alertes ayant débouché sur une déclaration de soupçon, liées au financement du terrorisme.	
121	Le suivi est-il effectué en temps réel ?	
122	Le suivi est-il effectué après l'événement ?	
123	Toutes les opérations sont-elles examinées ?	
124	Si non, quelles sont les opérations qui sont examinées ?	Si toutes sont examinées, répondez "NA".
125	Votre entité dispose-t-elle d'un profil d'opérations pour chaque client ?	
126	Le profil permet-il de détecter des habitudes de dépôt et de dépense disproportionnées par rapport au profil d'un individu ?	
127	Le profil détecte-t-il des changements dans les habitudes de dépenses par rapport au profil d'un individu ?	

C#	Question Text	Instructions
128	Le profil détecte-t-il les déséquilibres entre les dépôts et les retraits ?	
129	Le profil détecte-t-il les encaissements multiples le même jour ?	
130	Le profil détecte-t-il les encaissements ayant lieu peu de temps après les dépôts ?	
131	Votre entité détecte-t-elle les jetons apportés au casino ?	
132	Quels contrôles sont en place pour éviter la collusion entre les joueurs ?	
133	Quels contrôles sont en place pour empêcher que les gains ne soient collectés par un tiers ?	
134	Si les plaques et jetons sont autorisés à être utilisés à d'autres fins (internes à l'entité ou externes), comment leur utilisation / échange est-il contrôlé et suivi ?	
135	Quelles autres typologies de LBC/FT sont-elles détectées par l'entité ?	
1.12 Conservation des informations		
136	Votre entité conserve-t-elle les informations relatives aux opérations pendant au moins 5 ans ?	
137	Votre entité conserve-t-elle toutes les correspondances relatives aux CDD et les correspondances commerciales pendant au moins 5 ans après la fin d'une relation client ?	
138	Votre entité conserve-t-elle ces informations et documents dans un endroit sûr et sécurisé ?	
139	Ces informations et documents sont-ils rapidement mis à la disposition des autorités compétentes sur demande ?	<p>Lorsqu'elle fournit sa réponse, l'entité déclarante devrait tenir compte des facteurs suivants :</p> <p>(1) Les données ci-dessus sont-elles recueillies sous forme électronique et sont facilement récupérables à partir des systèmes informatiques ?</p> <p>(2) Le système informatique a-t-il la fonctionnalité de filtrer et de trier les informations afin qu'ils puissent être récupérés rapidement ?</p> <p>(3) Y a-t-il un effort manuel requis pour trouver les données des clients, par exemple, si les fichiers sont stockés uniquement en version papier, ou, lorsqu'ils sont stockés sous forme électronique, les systèmes informatiques ne sont pas configurés pour permettre un accès facile aux données requises.</p>
140	Votre entité dispose-t-elle de sauvegardes des informations relatives aux CDD et aux correspondances commerciales avec un plan de récupération des données ?	

C#	Question Text	Instructions
1.13 Sanctions financières ciblées		
141	Les politiques et procédures de l'entité couvrent-elles de manière adéquate le filtrage et les alertes des sanctions financières ciblées pour le financement du terrorisme et de la prolifération ?	<p>L'entité déclarante devrait indiquer si ses politiques et procédures couvrent de manière adéquate les éléments de filtrage et d'alerte des sanctions financières ciblées.</p> <p>Les politiques et procédures doivent couvrir les exigences ciblées liées aux sanctions financières concernant au moins les éléments suivants :</p> <p>(a) clients, bénéficiaires effectifs, parties à une opération, tiers concernés (intermédiaires, agents) ou autres personnes liées ;</p> <p>(b) fréquence et portée du filtrage ;</p> <p>(c) traitement des alertes, des faux positifs (y compris comment les alertes doivent être résolues lorsque les informations sont indisponibles, incomplètes ou potentiellement non fiables).</p>
142	Le conseil d'administration et la haute direction de votre entité sont-ils impliqués dans la surveillance des risques et des questions de conformité liés aux sanctions financières ciblées quant au financement du terrorisme et de la prolifération ?	<p>La réponse devrait contenir des informations sur l'implication du conseil d'administration ou de la haute direction dans la surveillance des risques et des questions de conformité liées à la mise en œuvre des sanctions financières ciblées. L'engagement pertinent peut inclure :</p> <p>(1) l'approbation par le conseil d'administration ou la haute direction des politiques, procédures et directives relatives aux sanctions financières ciblées ;</p> <p>(2) l'approbation (affectation) de ressources financières, techniques (informatiques) ou humaines visant à accroître le niveau de conformité aux obligations des sanctions financières ciblées, telles que le renforcement des connaissances et des compétences des employés dans le domaine des sanctions financières ciblées (formations, séminaires, certificats) et/ou le recrutement d'employés supplémentaires, l'allocation des ressources nécessaires à la mise en place de solutions de filtrage automatisé, etc.,</p> <p>(3) des rapports réguliers sur la conformité des sanctions financières ciblées, y compris les risques de contournement des sanctions, les tendances et les vulnérabilités,</p> <p>(4) l'organisation d'audits internes en matière de sanctions financières ciblées et la mise en œuvre de</p>

C#	Question Text	Instructions
		mesures en temps opportun pour remédier aux déficiences, etc.
143	Votre entité dispose-t-elle de politiques et de procédures concernant le contrôle direct et indirect des avoirs des personnes ciblées par les sanctions financières pour le financement du terrorisme et de la prolifération?	L'entité déclarante devrait indiquer si ses politiques et procédures couvrent : (a) le contrôle direct, et (b) le contrôle indirect des avoirs par des personnes désignées, (c) les processus et systèmes internes conçus pour détecter les personnes qui exercent un contrôle direct et indirect sur les avoirs détenus par les personnes désignées.
144	Votre entité a-t-elle des politiques et des procédures concernant le gel des avoirs (sans délai) des personnes désignées par des sanctions financières ciblées et leur signalement aux autorités compétentes?	
145	Votre entité consulte-t-elle la Liste Nationale des gel d'Avoirs lors de l'intégration des nouveaux clients ou lors de la mise à jour de la liste ?	
146	Votre entité dispose-t-elle d'un système de vérification de la base de données clients ?	
147	Le système automatisé de l'entité effectue-t-il des vérifications lors de l'entrée en relation pour tous les éléments suivants (le cas échéant par client/type d'activité) : <ul style="list-style-type: none"> • titulaire du compte • mandataire • bénéficiaire effectif • administrateurs/directeurs • actionnaires • représentants légaux • settlor/constituant • trustee • protector • locataires de coffres • apporteurs d'affaires 	
148	Si votre entité ne recueille pas les éléments mentionnés dans la question ci-dessus, prière de préciser quels éléments ne sont pas recueillis ?	Si tous les éléments le sont, veuillez répondre par « NA ».
149	Le système de l'entité effectue-t-il d'autres vérifications non susmentionnées lors de l'entrée en relation ?	Si oui, veuillez préciser. Si non, veuillez inscrire « NA ».

C#	Question Text	Instructions
150	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les titulaires de compte?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
151	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les mandataires?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
152	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les bénéficiaires effectifs?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
153	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les administrateurs/directeurs?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
154	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les actionnaires?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
155	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les représentants légaux?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
156	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les settlers/constituants?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
157	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les trustees?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
158	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les protectors?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
159	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les locataires de coffres ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
160	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les apporteurs d'affaires ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
161	Avez-vous des clients qui ont des chaînes de paiements à destination ou en provenance de bénéficiaires effectifs finaux ?	
162	Votre entité procède-t-elle à des filtrage (terrorisme, prolifération, sanctions financières) sur des sujets pertinents pour toute la chaîne des paiements jusqu'au bénéficiaire final ?	
163	Votre entité a-t-elle identifié une personne/des transactions liées au financement du terrorisme ou à la prolifération des armes de destruction massive au cours de la période de référence?	
164	Prière d'indiquer le nombre total de personnes identifiées par votre entité, liées au financement du terrorisme au cours de la période de déclaration.	

C#	Question Text	Instructions
165	Prière d'indiquer le nombre total de personnes identifiées par votre entité, liées au financement de la prolifération des armes de destruction massive au cours de la période de déclaration.	
166	Prière d'indiquer le nombre total de déclarations faites à la Direction du Budget et du Trésor (DBT) concernant le financement du terrorisme.	
167	Prière d'indiquer le nombre total de déclarations faites à la DBT concernant le financement de la prolifération des armes de destruction massive.	
168	Votre entité a-t-elle pris d'autres mesures liées au financement du terrorisme ou au financement de la prolifération des armes de destruction massive ?	Si aucune autre mesure n'a été prise, prière de répondre par « NA ».
1.14 PPE		
169	Votre entité prend-elle des mesures pour déterminer si les clients et les bénéficiaires effectifs sont des personnes politiquement exposées (PPE) ?	
170	Quelles mesures votre entité applique-t-elle pour déterminer si les clients et les bénéficiaires effectifs sont des PPE ?	
171	Quelles procédures supplémentaires de LBC/FT sont appliquées pour les PPE (par rapport à un client à risque standard) ? Prière de préciser tout ce qui s'applique.	<p>L'entité déclarante devrait fournir une liste des mesures supplémentaires spécifiques et renforcées qui sont prises pour les PPE par rapport aux clients à risque standard. Par exemple :</p> <p>(a) avant d'établir une relation d'affaires,</p> <p>(b) au cours d'une relation d'affaires.</p> <p>Si les mesures susmentionnées diffèrent pour les PPE locales et étrangères, prière d'indiquer quelle mesure s'applique à une PPE locale et laquelle s'applique à une PPE étrangère.</p>
172	Un filtrage des PPE est-il effectué dans le cadre du processus de CDD pour les nouveaux clients ?	
173	Veillez indiquer une estimation du nombre moyen d'heures consacrées par le personnel chargé de la LBC/FT-P en amont de l'accueil d'un nouveau client PPE.	
174	Veillez indiquer une estimation du pourcentage de correspondance entre les informations auto-déclarées et la détermination du statut de PPE.	
175	Le filtrage des PPE a-t-il lieu de façon continue ?	
176	Veillez indiquer le nombre moyen approximatif de jours nécessaires à la réévaluation du statut de PPE après des événements (tels que des changements de fonctions politiques).	
177	Les PPE font-elles l'objet d'une surveillance accrue ?	

C#	Question Text	Instructions
178	Votre entité considère-t-elle toutes les relations PPE comme à haut risque de LBC/FT ?	
179	Votre entité a-t-elle toujours besoin de l'approbation de la haute direction pour intégrer un client ou un bénéficiaire effectif ou un bénéficiaire qui est une PPE et pour poursuivre une relation commerciale avec un client ou un bénéficiaire effectif ou un bénéficiaire qui devient une PPE après l'établissement de la relation commerciale ?	
1.15 Déclarations d'opérations suspectes		
180	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations et d'activités suspectes identifiées et déclarées en interne (au niveau de votre entité) au responsable de la conformité au cours de la période de déclaration.	(Pas nécessairement déposées à la CRF)
181	Votre entité a-t-elle déposé des DOS/DAS auprès de la CRF au cours de la période de déclaration ?	
182	Prière d'indiquer le nombre total de DOS/DAS liées au financement du terrorisme que votre entité a déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	L'entité déclarante devrait indiquer le <u>nombre d'opérations suspectes</u> , liées au <u>financement du terrorisme</u> , qu'elle a déclarées à la CRF de Monaco (https://amsf.mc).
183	Prière d'indiquer le nombre total de DOS/DAS liées au blanchiment de capitaux que votre entité a déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	L'entité déclarante devrait indiquer le <u>nombre d'opérations suspectes</u> , liées au <u>blanchiment de capitaux</u> , qu'elle a déclarées à la CRF de Monaco (https://amsf.mc).
184	Veillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées aux actifs virtuels ou aux prestataires de services d'actifs virtuels (PSAV) que votre entité a déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
185	Veillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées aux personnes morales monégasques déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	Lorsque la Personne Morale Monégasque fait l'objet de la DOS/DAS.
186	Veillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées aux personnes morales étrangères déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
187	Veillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées aux trusts étrangers déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
188	Veillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées aux infractions fiscales étrangères (pénales ou administratives) déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
189	Veillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées au crime organisé déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
190	Veillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées à la suite à une relation d'affaires rejetée déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	

C#	Question Text	Instructions
191	Veillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées à la suite à une opération rejetée déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
192	Prière d'indiquer le nombre total de tentatives d'opérations déclaré à la CRF, au cours de la période de déclaration.	L'entité déclarante doit communiquer le nombre de tentatives d'Opérations (opérations non réalisées) qu'elle a déclarées à la CRF monégasque (www.siccfm.mc).
193	Votre entité a-t-elle réagi en interne aux opérations suspectes ?	(Par exemple : modification de la relation client en conséquence, réévaluation de la classification des risques du client, prise de mesures pour éviter la dénonciation, etc.).
194	Votre entité a-t-elle pris des mesures pour renforcer les contrôles internes en matière de LBC/FT, amender les politiques et procédures ou entreprendre d'autres procédures pour améliorer la déclaration des opérations suspectes au cours de la période de déclaration ?	
1.16 Retours et commentaires		
195	Avez-vous des commentaires sur l'une des questions de cette section ?	
196	Prière de partager vos retours et vos commentaires au sujet de cette section.	

Instructions Signataires, Attestation

S#	Question Text	Instructions
Attestation		
1	La ou les personnes dont le nom et le titre sont ajoutés ici attestent qu'elles ont fourni des réponses exactes aux questions, au mieux de leurs capacités.	
2	Le nom et le titre de la personne ajoutée ici attestent qu'elle est dûment autorisée à représenter l'entité déclarante et qu'elle s'est assurée que les données soumises ont été correctement examinées et constituent une représentation exacte, au mieux de ses capacités.	